

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
SOCIETE : Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE
Siège Social : 45, Avenue Kheireddine Pacha- 1002 Tunis
La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020.

Indicateurs

(en DT)

	3 ^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2020	3 ^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2019	du 01/01/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019
1/ Primes émises	31 811 721	30 508 699	141 734 658	135 273 468	166 707 364
Non Vie :	27 012 447	26 416 184	111 995 765	109 530 743	131 217 590
Automobile	13 887 903	12 136 477	50 972 036	48 224 881	60 464 768
Incendie& Multirisques	2 716 765	2 896 564	14 272 084	14 125 764	15 858 883
Transport	1 960 727	4 210 141	7 585 645	10 481 480	11 556 725
Autres branches	8 447 051	7 173 002	39 166 000	36 698 618	43 337 214
Vie :	4 799 274	4 092 515	29 738 894	25 742 725	35 489 774
2/ Primes cédées	7 400 929	8 005 939	33 449 891	31 977 799	36 917 494
Non Vie :	7 348 944	7 905 751	33 127 763	31 694 763	36 513 203
Automobile	844 910	920 627	2 710 893	2 762 351	3 351 176
Incendie& Multirisques	2 409 090	2 277 816	12 655 763	10 925 278	12 570 614
Transport	1 596 268	3 502 246	6 175 628	8 184 119	8 714 421
Autres branches	2 498 676	1 205 062	11 585 478	9 823 014	11 876 992
Vie :	51 985	100 188	322 129	283 036	404 291
3/ Commissions	3 651 601	3 269 725	12 315 176	11 918 893	15 280 830
4/ Charges de sinistres déclarés en cours	17 889 002	27 251 370	52 605 560	55 024 892	94 745 711
Non Vie :	16 291 846	25 833 474	49 234 342	52 248 953	87 763 253
Automobile	7 513 312	9 288 021	17 505 298	23 494 989	42 878 357
Incendie& Multirisques	835 740	1 686 179	13 758 630	3 044 247	5 095 637
Transport	126 518	7 510 912	375 906	9 409 334	10 429 590
Autres branches	7 816 277	7 348 362	17 594 508	16 300 384	29 359 668
Vie (**):	1 597 156	1 417 896	3 371 218	2 775 939	6 982 458
5/ Produits des placements dont revenus financiers	7 298 741	6 944 644	28 264 704	62 780 456	72 123 121
	6 260 364	6 765 548	27 251 486	61 997 951	70 790 465

Commentaires : (*) Concernant les indicateurs relatifs au 31/12/2019 : Les indicateurs (Primes émises, charges de sinistres déclarés en cours, commissions et revenus financiers), n'apparaissent pas à travers les états financiers au 31/12 d'une manière individualisée. Ils sont tirés à partir des états de gestion de la Compagnie (états de production et de sinistres) et des états comptables disponibles (balance).

(**) Y compris capitaux échus.

COMMENTAIRES:

1/ Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels au 30 SEPTEMBRE 2020:

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs:

- **La constatation des revenus:**
 - **Les Primes émises:** sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.
 - **Les Primes cédées:** Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurances, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.
- **La constatation des charges:**
 - **Charges de commissions:** S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.
 - **Charges de sinistres déclarés en cours** (Sinistres payés et Provisions pour sinistres à payer en cours): La charge de sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus au cours de l'année jusqu'à la fin de l'exercice.
- **La constatation des produits des placements:** Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT n° 31).

2/ Exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie du 1^{er} janvier au 30 Septembre 2020 :

2-1/ Production :

Une croissance de la production globale de la Compagnie de 4,78% contre 6,39% au 30/09/2019. Cette situation est liée notamment à l'impact de la pandémie COVID-19 sur l'activité de la Compagnie, notamment en ce qui concerne les affaires nouvelles.

La progression du chiffre d'affaires est véhiculée par un ensemble de branches dont notamment Vie, Automobile, Maladie, Incendie, Responsabilité Civile et Risques Spéciaux. Un recul des branches Transport et Multirisques a freiné l'évolution globale de l'activité de la Compagnie.

2-2/ Sinistres :

La sinistralité globale de la Compagnie s'est établie, à fin Septembre 2020, à 35,72% contre 39,51% au 30/09/2019, soit une amélioration de 3,79 points, et ce en dépit de la survenance d'un sinistre majeur en Incendie-Risques Industriels.

A noter que la crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19 et les mesures de confinement ont impacté positivement la sinistralité de certaines branches d'activité, à savoir l'Automobile et la Maladie.

2-3/ Placements :

Les produits de placements, se sont établis, au 30 Septembre 2020, à 28,265 MD contre 62,780 MD au 30/09/2019, soit un écart d'environ (34,5 MD), qui s'explique par le caractère exceptionnel de l'exercice 2019, marqué par la réalisation d'une plus-value importante et exceptionnelle (38 MD environ) découlant de la cession de la participation d'Astrée dans la société mère « La Banque de Tunisie » au cours du 2^{ième} trimestre 2019. Cette cession rentre dans le cadre de la conformité par rapport à la réglementation en vigueur relative aux participations croisées (article 466 du code des sociétés commerciales).

Il est à préciser qu'en dehors de la plus-value susvisée, les produits de placements seraient en augmentation de plus de 3,5 MD.